Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Autorisation de travail

Par Marianne 99

Bonjour
j'ai été embauché par un employeur qui m'a fait une autorisation de travail puisque je suis étranger . Avec une promesse d'embauche la préfecture m'a délivré un récépissé de 3 mois en attendant la réponse demande à l'autorisation de travail. Pendant ces 3 mois j'ai relancé plusieurs fois l'employeur pour qu'il vérifie si l'autorisation de travail a été donnée ou non mais sans retour. Quelques jours avant l'expiration de récépissé je n'avais pas encore le retour de l'employeur concernant la demande d'autorisation de travail qui a été faite au départ, la réponse que j'ai eu est que le salarié responsable de cette demande étant absent on ne peut pas accéder à mon dossier et à suivre la demande qui a été faite. La veille de l'expiration de mon récépissé une nouvelle demande d'autorisation de travail a été effectuée par un autre salarié du RH sauf que avec l'expiration de mon récépissé je n'avais plus le droit de travailler et mon employeur a décidé de faire une suspension du contrat le temps que le dossier soit traité par la préfecture et que j'ai un nouveau récépissé autorisant à travailler.
Maintenant je suis pénalisé pour une faute qui n'est pas la mienne puisque l'employeur ne m'a pas fourni le document nécessaire pour déposer la demande de titre de séjour à temps, ce qui m'a mis en difficulté plus tard devant attendre les délais de la préfecture et ne pas travailler et par conséquent ne pas être rémunéré. Que faire ?

Cordialement